

MAIRIE DE MARCHASTEL

DEPARTEMENT : LOZERE
ARRONDISSEMENT : Mende
CANTON : Aumont-Aubrac

Envoyé en préfecture le 13/02/2018

Reçu en préfecture le 13/02/2018

Affiché le



ID : 048-214800914-20171211-2017_29-DE

Nombre

de conseillers en exercice	7
de présents	6
de votants	6

N° 29/2017

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 11/12/2017**

**OBJET : LOCATION DES LOGEMENTS SOCIAUX DE LA COMMUNE
(Fixation des prix et renouvellement des contrats de location)
(Au-dessus de la mairie, ancienne école de Rieutort d'Aubrac et de Marchastel)**

L'an deux mille dix-sept et le onze décembre à 14 heures, le Conseil Municipal de la commune de MARCHASTEL, étant réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric MALHERBE.

Étaient présents : MMs Nicolas BOISSONNADE, Roger BRUN, Eric MALHERBE, Nicolas PERRET, Jacques THIOT, Urbain VIGIER

Étaient absents : Valérie CHAYLA.

Il est procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général de Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mr BRUN Roger ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Maire, Eric MALHERBE, ayant pris la présidence de l'Assemblée Municipale indique qu'il y a lieu de renouveler les contrats de location de tous les logements sociaux de la commune car ceux-ci sont arrivés à échéance, et il y a lieu également d'en fixer les montants.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- accepte de renouveler le contrat de location de Monsieur Duprat qui garde le logement au-dessus de la mairie, celui du 1^{er} étage avec le jardin et le garage pour une durée de 6 ans. Le montant du loyer sera à compter du 1^{er} janvier 2018 de 350 € + 80 € de charge par mois révisable chaque année.

- accepte de renouveler le contrat de location de Monsieur et Madame Aurel Alexandre qui gardent le logement du 2^{ème} étage au-dessus de la mairie pour une durée de 6 ans à compter du 1^{er} janvier 2018. Le montant du loyer sera de 250 € par mois + 50 € de charge par mois révisable chaque année.

- accepte de renouveler le contrat de location de Madame Chayla Valérie qui garde l'ancienne école de Rieutort d'Aubrac pour une durée de 6 ans à compter du 1^{er} janvier 2018. Le montant du loyer sera de 392.27 € et il sera révisable chaque année au 1^{er} janvier.

- accepte de renouveler le contrat de location de Monsieur et Madame Boyer Maurice qui gardent l'ancienne école de Marchastel pour une durée de 6 ans à compter du 1^{er} janvier 2018. Le montant du loyer sera de 212.17 € et il sera révisable chaque année au 1^{er} janvier.

Envoyé en préfecture le 13/02/2018
Reçu en préfecture le 13/02/2018
Affiché le
ID : 048-214800914-20171211-2017_29-DE

- Tous les contrats de location prendront effet à compter du 1^{er} janvier 2018.

- Demande à Monsieur le Maire d'établir les baux pour une durée de 6 ans pour chacun des logements.

- Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document se rapportant à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures des membres présents

Pour extrait conforme au registre
Fait à MARCHASTEL le 11/12/2017
Le Maire

